

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2022-011/PR/MJAPDH portant approbation et rendant exécutoire le Budget Prévisionnel de l'École Nationale des Études Judiciaires (ENEJ) pour l'exercice 2023.

n° 2022-011/PR/MJAPDH

Ministère
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES PENI-
TENTIAIRES, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME

Date de publication
8 janvier 2023

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2023

Date du numéro
15 janvier 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- VU** La Constitution du 15 septembre 1992
- VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VU** La Loi Organique n°9/AN/00/4ème L du 18 février 2001 portant Statut de la Magistrature
- VU** La Loi n°3/AN/93/3ème L du 07 avril 1993 relative à l'organisation et au fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature
- VU** La Loi n°178/AN/12/6ème Ldu 17 octobre 2012 portant réorganisation du Ministère de la Justice
- VU** La Loi n°56/AN/19/8ème Ldu 23 juillet 2019 portant régime juridique des Etablissements Publics Administratifs
- VU** La Loi n°80/AN/20/8ème L du 15 juillet 2020 portant création d'une Ecole Nationale d'Etudes Judiciaires
- VU** Le Décret n°2021-052/PR/MJAP relatif aux modalités d'organisation et la nature du concours d'accès à l'Ecole Nationale d'Etude Judiciaire pour les candidatures en qualité d'auditeurs de justice ; Après décision du Conseil d'administration de l'ENEJ
- VU** Le Décret n°2021-147/PR/MJAPDH du 28 décembre 2021 portant composition des membres du Conseil d'administration
- VU** Le Décret n°2022-239/PR/MJAPDH du 08 septembre 2022 portant organisation et fonctionnement de l'Ecole Nationale d'études judiciaires
- VU** Le Décret n°2022-240/PR/MJAPDH du 08 septembre 2022 portant régime des formations de l'Ecole nationale d'études judiciaires
- VU** Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU** Le Décret 2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU** Le Décret n°2021-114/PREdu 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministres
- VU** Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VU La Délibération n°02 du 27/11/2022 portant approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2023 du Conseil d'Administration de l'École Nationale des Études Judiciaires

SUR Proposition du Ministre de la Justice et des Affaires Pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 Décembre 2022.

TEXTE INTÉGRAL

ARRÊTE :

ARTICLE 1

Le Budget prévisionnel de l'Ecole Nationale des Etudes Judiciaires pour l'exercice 2023 est arrêté comme suit

– En recettes :	116 696 164 FDJ	– En dépenses
:	116 696 164 FDJ	

ARTICLE 2

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué et publié.
